

Check-list pour un déménagement réussi

Une semaine avant votre déménagement

- Demandez à votre commune de prévoir des panneaux "stationnement interdit".
- Si vous êtes locataire, la date de l'état des lieux de sortie et celui d'entrée devrait se situer durant cette dernière semaine.
- Commencez à mettre le reste de vos effets en caisse. Laissez ce que vous utilisez tous les jours pour le dernier moment. Ne gardez que le minimum non emballé.
- Si vous changez complètement de quartier ou de ville, n'oubliez pas de récupérer les vêtements au pressing, chaussures au cordonnier, télévision en réparation et autres articles en dépôt...

La veille de votre déménagement

- Débranchez le frigo et le congélateur, videz-les.
- Vidangez le lave-vaisselle et la machine à laver, calez le tambour.
- Démontez les meubles qui doivent l'être.
- Préparez une petite valise pour une nuit.
- Préparez de quoi manger (vous, votre famille, les amis...). Le jour de votre déménagement
- Vous devriez être fin prêt à déménager sans stress.
- Donnez les instructions pour répartir les caisses. N'hésitez pas à apposer des panneaux qui identifient chaque pièce de votre nouveau logement.
- Parmi les meubles à monter, commencez par la priorité: les lits.

Le jour de votre déménagement

- Transférez l'eau, le gaz et l'électricité

Le jour de votre déménagement, contactez votre fournisseur d'eau, de gaz, ou d'électricité, et demandez-lui de clôturer le compte de votre ancien logement. Veillez à avoir à votre disposition les numéros de série et les relevés d'index des compteurs. Procédez de la même manière avec votre nouveau logement, contactez votre nouveau fournisseur et donnez-lui les mêmes informations.

Astuce : Dans la mesure du possible, prenez contact avec les nouveaux propriétaires/locataires pour effectuer ensemble un transfert de compteurs. C'est gratuit, alors que la fermeture et réouverture des compteurs est, elle, payante. Les documents nécessaires sont disponibles sur les sites des principaux fournisseurs de gaz et d'électricité.

Le lendemain de votre déménagement

- Commencez ou continuez à déballer vos caisses: une nouvelle vie commence!

Après votre déménagement

- Rendez-vous à votre nouvelle maison communale pour vous y domicilier. Actualisez vos différents documents administratifs.
- Si vous avez un chien ou un chat portant une puce électronique, informez de votre changement d'adresse la banque de données relative aux animaux identifier par une puce électronique.

- Saluez vos nouveaux voisins.

- Soyez heureux !

- Réclamez de nouvelles vignettes de mutuelle

Prévenez votre mutuelle de votre changement d'adresse et demandez-lui de vous faire parvenir des vignettes avec l'adresse de votre nouveau logement.

- Actualisez vos données Bancaires

Prévenez votre banque de votre changement d'adresse et faites transférer votre dossier financier vers une agence proche de chez vous. Lorsque les informations de votre carte d'identité sont actualisées par la commune, rendez-vous à votre agence pour qu'elle enregistre vos nouvelles coordonnées.

- Et pour n'oublier personne, pensez à prévenir :

L'école ou la crèche de vos enfants,
Vos médecins, dentistes, pharmaciens,
Clubs de sports ou groupes de loisirs,
Les journaux ou magazines auxquels vous êtes abonnés,
Les sociétés de vente par correspondance, clubs, associations
Etc.



Check-list pour un déménagement réussi

Un déménagement ne s'improvise pas. Mieux vaut prendre le temps de bien le préparer et l'organiser. Voici une petite liste qui vous aidera à éviter les mauvaises surprises... et à démarrer du bon pied cette journée tant attendue.

Trois mois avant votre déménagement

Si vous êtes locataire:

- Envoyez votre renon par lettre recommandée à votre propriétaire. Ensuite, convenez avec lui des jours et heures de visite.
- Commencez à effectuer les petites réparations qui seraient à votre charge.

Un mois avant votre déménagement

Evitez les ruptures de télécommunications
Plus tôt vous préviendrez votre fournisseur de télécommunications, plus facilement celui-ci pourra tout mettre en œuvre afin d'assurer le transfert de vos services de téléphonie, d'internet, de télévision vers votre nouveau logement. Sans interruption. La plupart des fournisseurs proposent ce type de services en ligne.

Faites suivre votre courrier
Remplissez votre formulaire Do My Move et apportez-le dans un bureau de poste.
Assurez-vous que vos fournisseurs seront avertis à temps de votre changement d'adresse.

Astuce : A chaque fois que La Poste vous renverra un courrier en provenance de votre ancien logement, prenez contact avec l'expéditeur du courrier et notifiez-lui votre nouvelle adresse.

Dans la majorité des cas, vous avez droit à un jour de congé pour votre déménagement. Fixez-le avec votre employeur. Un vendredi, c'est l'idéal : vous aurez ainsi le samedi et dimanche pour tout installer.

Prévoyez les fermetures et ouvertures des compteurs d'eau, gaz et électricité. Ou complétez les formulaires ad hoc délivrés par les compagnies concernées.

En cas de déménagement, il suffit désormais (depuis l'été 2013) de remplir un **formulaire unique** pour transférer les contrats de gaz et d'électricité. Les trois régulateurs régionaux du secteur énergétique (CWAPE, BRUGEL et VREG) mettent à disposition des consommateurs un formulaire unique, intitulé «Document de reprise des énergies», afin de faciliter le changement d'utilisateur sur un point de fourniture de gaz et/ou électricité. Ce document s'avère fort utile en cas de déménagement, de décès, de vente d'un immeuble ou autre.

Commencez à emballer ce dont vous n'aurez plus besoin avant d'être installé (vêtements hiver/été, réserves, souvenirs, classements, livres...).

Faites le tri progressivement de ce que vous ne comptez pas emporter.

Contactez votre assureur pour transférer votre assurance vol et incendie sur votre nouveau logement, en précisant la date de prise d'effet. Ne résiliez pas la couverture relative au bâtiment occupé actuellement. Vous en restez responsable.